

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 juin 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Clos du Verger, le onze juin deux mille vingt à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; ARESU Estelle ; BUHR Jean-Claude ; FEISS André ; FERNANDEZ Audrey ; FERSING Gérard ; FLAUSS Béatrice ; FUTIKA Sophie ; HEHN Aurore ; HULLAR Marie-Claude ; HUSSONG Alain ; HUSSONG Aurélie ; MEYER-BOUDRAA Martine ; MULLER Daniel ; SCHERER Jean-Claude ; WAGNER Patrice ; WEISLINGER Jean-Léon ; ZITT Dominique.

Absents excusés : Mme CHARLES Amanda.

Absents non excusés : Mmes et MM. :

Procurations : Mme CHARLES Amanda à MONNET Jean-Luc.

La demande de Monsieur le Maire de tenir la séance à huis clos pour des raisons sanitaires suite au Covid-19 est acceptée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur BUHR Jean-Claude regrette néanmoins, que dans le compte-rendu de la séance du 24 mai 2020, il ne soit pas mentionné qu'il souhaitait la création de postes de conseillers délégués pour le point III. Ces postes supplémentaires n'auraient pas eu d'influence budgétaire, puisqu'ils seraient imputés dans l'enveloppe indemnitaire maire et adjoints.

I) COMPOSITIONS DES COMMISSIONS

1) Commission des travaux publics (suivi des travaux).

Membres : MONNET Jean-Luc, STAUB Martial, CHARLES Amanda, FERSING Gérard, WEISLINGER Jean-Léon, HUSSONG Alain, WAGNER Patrice, MULLER Daniel, FLAUSS Béatrice, HULLAR Marie-Claude, BUHR Jean-Claude, FEISS André.

2) Commission des finances.

Membres : STAUB Martial, FERSING Gérard, HUSSONG Alain, WEISLINGER Jean-Léon, ZITT Dominique, SCHERER Jean-Claude, WAGNER Patrice, MULLER Daniel, MEYER-BOUDRAA Martine, FLAUSS Béatrice, BUHR Jean-Claude, FEISS André.

3) Commission de l'urbanisme et sous-commission de la sécurité.

Membres : MONNET Jean-Luc, MEYER Ana, CHARLES Amanda, FERSING Gérard, WEISLINGER Jean-Léon, ZITT Dominique, HUSSONG Alain, HEHN Aurore, SCHERER Jean-Claude, FERNANDEZ Audrey, WAGNER Patrice, MEYER-BOUDRAA Martine, MULLER Daniel, FLAUSS Béatrice, HULLAR Marie-Claude, BUHR Jean-Claude, FEISS André-ARESU Estelle.

4) Commission du personnel.

Membres : STAUB Martial, MEYER Ana, WEBER Brigitte, ZITT Dominique, SCHERER Jean-Claude, WAGNER Patrice, MEYER-BOUDRAA Martine, MULLER Daniel, FLAUSS Béatrice, FEISS André.

5) Commission de l'information (rédaction du bulletin municipal,...).

Membres : MEYER Ana, WEBER Brigitte, MEYER-BOUDRAA Martine, FLAUSS Béatrice, BUHR Jean-Claude, ZITT Dominique.

6) Commission de l'environnement et sous-commission des forêts.

Membres : MONNET Jean-Luc, MEYER Ana, WEBER Brigitte, FERSING Gérard, HEHN Aurore, ARESU Estelle, ZITT Dominique, CHARLES Amanda, FUTIKA Sophie, FERNANDEZ Audrey, HUSSONG Aurélie, MULLER Daniel, WAGNER Patrice, MEYER-BOUDRAA Martine, FLAUSS Béatrice, HULLAR Marie-Claude, BUHR Jean-Claude, FEISS André.

7) Commission de la vie scolaire et associative.

Membres : MEYER Ana, WEBER Brigitte, HEHN Aurore, ZITT Dominique, HUSSONG Aurélie, FLAUSS Béatrice, MULLER Daniel, FERNANDEZ Audrey, MEYER-BOUDRAA Martine, BUHR Jean-Claude.

8) Commission communale des impôts directs.

Le Directeur Départemental des Services Fiscaux désigne 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants choisis parmi 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants proposés par le Conseil Municipal.

Titulaires : FERSING Gérard, WEISLINGER Jean-Léon, MULLER Daniel, SCHERER Jean-Claude, WAGNER Patrice, FEISS André, STAUB Martial, MONNET Jean-Luc, MEYER Ana, HULLAR Marie-Claude, MEYER-BOUDRAA Martine, FLAUSS Béatrice, FUTIKA Sophie, HUSSONG Alain, HEHN Jean-Claude, WEBER Brigitte.

Suppléants : BUHR Jean-Claude, ARESU Estelle, FERNANDEZ Audrey, HUSSONG Aurélie, HEHN Aurore, ZITT Dominique, CHARLES Amanda, ALLARD Manuel, METZGER Marie-Christine, MANN Eliane, THUMSER Catherine, HORN Marc, REIBEL Cindy, SIEBERT Josiane, BITSCH Francis, MEYER Raphaël.

II) DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

1) Représentants au sein du syndicat intercommunal de la maison forestière.

Titulaire : MONNET Jean-Luc.

Suppléant : WAGNER Patrice.

2) Délégués au sein de l'action culturelle du bassin houiller (ACBHL).

Titulaires : WAGNER Patrice et BUHR Jean-Claude.

3) Délégués au sein de la régie de télédistribution d'Alsting.

Titulaires : STAUB Martial, WEBER Brigitte, WEISLINGER Jean-Léon, ZITT Dominique, HUSSONG Alain.

4) Délégués au sein de la commission d'appel d'offres.

Titulaires : STAUB Martial, WEISLINGER Jean-Léon, MULLER Daniel, FERSING Gérard, WAGNER Patrice.

Suppléants : MONNET Jean-Luc, MEYER Ana, FEISS André.

5) Délégués au sein du syndicat d'électricité de l'est mosellan (S.E.L.E.M.).

Titulaires : FERSING Gérard, MONNET Jean-Luc.

Suppléant : MULLER Daniel.

6) Délégués au sein du schéma de cohérence territoriales (S.C.O.T.).

Titulaire : MONNET Jean-Luc.

Suppléant : WAGNER Patrice.

7) Correspondant « Défense ».

Correspondant : FERSING Gérard.

8) Correspondant communal de sécurité routière.

Correspondant : WEISLINGER Jean-Léon

9) Correspondant communal mission local du Bassin Houiller.

Titulaire : BUHR Jean-Claude

10) Délégués au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Titulaire : STAUB Martial

Suppléant : FEISS André

11) Délégués au sein du CFIA (Comité des Fêtes Inter-Association).

Titulaire : HEHN Jean-Claude, MEYER Ana, WEBER Brigitte, MULLER Daniel, BUHR Jean-Claude, ZITT Dominique, WAGNER Patrice.

III) DELEGATION DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Mesdames FLAUSS Béatrice, MEYER-BOUDRAA Martine, et Messieurs FEISS André, BUHR Jean-Claude et MULLER Daniel, regrettent de n'avoir pu recevoir en amont la liste de ces compétences, pour les étudier, et demandent le report de ce point.

Après vote, avec 18 voix contre ce report et 5 voix pour (FEISS André, BUHR Jean-Claude, MEYER-BOUDRAA Martine, MULLER Daniel, FLAUSS Béatrice) le point est donc laissé à l'ordre du jour.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé au Conseil Municipal de confier à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3. De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 300 000 € hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
17. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € par année civile ;
18. D'exercer, au nom de la commune en application de l'article L214-1-1 DU Code de l'Urbanisme et dans les zones suivantes : UB-UX-1AU et 2AU, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;
19. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L240-3 du Code de l'Urbanisme ;
20. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L523-5 du Code du Patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
21. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
22. D'exercer au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour et 5 voix contres (FEISS André, BUHR Jean-Claude, MEYER-BOUDRAA Martine, MULLER Daniel, FLAUSS Béatrice souhaitant retirer les points 3 et 17 par question de principe et pour éviter que le choix d'une banque incombe seulement à Monsieur le Maire), de confier à Monsieur le Maire les délégations comme décrites ci-dessus.

Et Autorise que les présentes délégations soient exercées par un adjoint agissant par délégation du Maire dans ses conditions fixées à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délégations consenties en application du 3° alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

IV) INFORMATIONS

1) Travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'avancement des travaux concernant la mise en place de la fibre optique sur la commune (l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année).

2) Divers

Monsieur BUHR Jean-Claude rappelle à Monsieur le Maire, le problème concernant le poteau rue des Fleurs qui est endommagé depuis un accident datant du 14 mars 2020 et qui risque de tomber. Une demande de réfection a déjà été envoyée à notre correspondant ENEDIS. Un rappel par courrier sera renvoyé les prochains jours.

La séance a été levée à 20h50

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,